Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203699-20251208-2025_052-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : DAULT Francis (pouvoir à CORBEL Guy) - NOËL Pierrick (pouvoir à PERRAULT Stéphane) - NOËL Philippe

Secrétaire de séance : CORLOSQUET Chantal

Délibération n° 2025-052 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

- Renonciation au droit de préemption urbain :
  - COURDAVAULT Renaud – parcelle ZI85, située rue de la Rosette

- Renouvellement d'une concession au nom de M. GESRET Jean-Marie pour une durée de 20 ans d'un montant de 100 €.

- Renouvellement d'une concession au nom de M. TOUZE Marcel pour une durée de 20 ans d'un montant de 100 €.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prise par le Maire.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Chantal CORLOSQUET

Corlosquet